

SIAEPA de la région de FECAMP SUD OUEST

**Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public
Service eau potable**

**Exercice 2014
Version 0**

Rédigé par :

Aqua Enviro'
Consultant

RAPPORT ETABLI CONFORMEMENT A L'ARTICLE L-2224-5(ANNEXE 5) DU CGCT

PRESENTE AU COMITE SYNDICAL DU 9 OCTOBRE 2015

Document établi par :

<i>Aqua Enviro'</i> <i>Consultant</i>	Eau – Assainissement – Environnement Études – Audits – Assistance Formation – Communication EURL au capital de 150 000 € Siège social : 138 rue des pommiers 76116 CATENAY Téléphone : 02-32-80-36-05 Portable : 06-10- 30- 63-24 Courriel : ep.aquaenviro@orange.fr SIRET 494 253 826 00023 - APE 7112B N° TVA intracommunautaire : FR 90 494 253 826
N° Affaire	Aff/DIV /2015-10020
Type de document	RPQS eau potable
Rédigé par	Eric PHILIPPE
Version	V0
Date	5 octobre 2015
Contrôlé par	Eric PHILIPPE

Modifications

Date	Page	Nature des modifications	Auteur	Vérifié par	Date vérification

*Le présent RPQS a été rédigé sur la base des données fournies par le
délégataire dans son rapport d'activité et par la collectivité.*

Sommaire

1	Caracterisation technique du service	5
1.1	Intervenants, territoire, population	5
1.2	Mode de gestion du service	6
1.3	Nombre d'abonnés	6
1.4	Prélèvement de la ressource en eau	7
1.5	Achats d'eau	8
1.6	Les biens du service	9
1.7	Bilan des volumes vendus	10
1.8	Bilan des volumes consommés	11
1.9	Illustration des flux	12
2	Tarification de l'eau et recettes du service	12
2.1	Modalités de tarification	12
2.2	Les recettes du service	14
3	Les indicateurs de performance du service	14
3.1	Qualité de l'eau	14
3.2	Protection de la ressource en eau	16
3.3	Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux d'eau potable	16
3.4	Indice de performance du réseau	18
3.5	Taux de renouvellement des réseaux	21
4	Financement des investissements	21
4.1	Branchements en plomb	21
4.2	Travaux et investissements engagés par la collectivité	21
4.3	Travaux réalisés par le délégataire	21
4.4	Etat de la dette	23
4.5	Amortissement des biens	23
4.6	Projets à l'étude	23
5	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	24
5.1	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité	24
5.2	Opérations de coopération décentralisée	24
6	FACTURE TYPE EAU ASSAISSEMENT COLLECTIF	24

Les indicateurs

Indicateur	VALEUR
[D101.0] Nombre d'habitants desservis total (estimation)	8 723
[D102.0] Prix du service de l'eau au m ³ TTC	2,57 Euro/m ³
[D151.0] Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 j
[P101.1] Taux de conformité des prélèvements microbiologique	100,0 %
[P102.1] Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	100,0 %
[P103.2] Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	51
[P104.3] Rendement du réseau de distribution	69,3 %
[P105.3] Indice linéaire des volumes non comptés	3,68 m ³ /jour/km
[P106.3] Indice linéaire de pertes en réseau	3,42 m ³ /jour/km
[P107.2] Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.27 %
[P108.3] Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60 %
[P109.0] Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	0
[P151.1] Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0,00 u/1000 abonnés
[P152.1] Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100,00 %
[P154.0] Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,61 %
[P155.1] Taux de réclamations	1,90 u/1000 abonnés

1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 INTERVENANTS, TERRITOIRE, POPULATION

Le service public d'eau potable est géré par un syndicat intercommunal :

SIAEPA de la région de FECAMP SUD OUEST

Siège social : Hôtel de Ville de Fécamp

1, place du Général Leclercq

76400 FECAMP

Les bureaux du syndicat sont situés en mairie de Ganzeville, 76400 GANZEVILLE.

Les compétences du syndicat pour le service eau potable sont :

- ✚ La protection de la ressource
- ✚ La production
- ✚ Le traitement
- ✚ L'adduction et le stockage
- ✚ La distribution

Le service fait l'objet d'une délégation de service public avec la société :

VEOLIA EAU

Bureau local

101, route de Valmont

76400 FECAMP

Les communes concernées sont listées dans le tableau suivant avec l'évolution de la population desservie indiquée dans le rapport du délégataire 2014 (RAD 2014) :

BENOUVILLE	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	121	119	137	155	172	11,0%
BORDEAUX SAINT CLAIR	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	574	592	604	616	638	3,6%
CRIQUEBEUF EN CAUX	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	403	401	398	389	375	-3,6%
EPREVILLE	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	976	1 017	1 022	1 032	1 049	1,6%
FECAMP	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	589	595	592	587	590	0,5%
FROBERVILLE	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 075	1 059	1 043	1 028	1 037	0,9%
GANZEVILLE	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	102	101	100	103	107	3,9%
GERVILLE	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	421	419	419	409	397	-2,9%
LES LOGES	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1

Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 129	1 137	1 144	1 142	1 137	-0,4%
MANIQUERVILLE	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	450	467	474	481	452	-6,0%
SAINT LEONARD	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 585	1 577	1 860	1 865	1 871	0,3%
TOURVILLE LES IFS	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	548	548	556	579	571	-1,4%
VATTETOT SUR MER	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	313	316	319	322	326	1,2%

La population totale desservie est la suivante :

	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Nombre total d'habitants desservis (estimation)	8 286	8 348	8 668	8 708	8 723	0,2%

1.2 MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service public d'eau potable fait l'objet d'une convention de délégation de service public de type affermage. Le contrat de délégation avec la société VEOLIA eau présente les caractéristiques suivantes :

- ✚ Début du contrat : 1^{er} janvier 2012
- ✚ Fin du contrat : 31 décembre 2023
- ✚ Durée : 12 ans

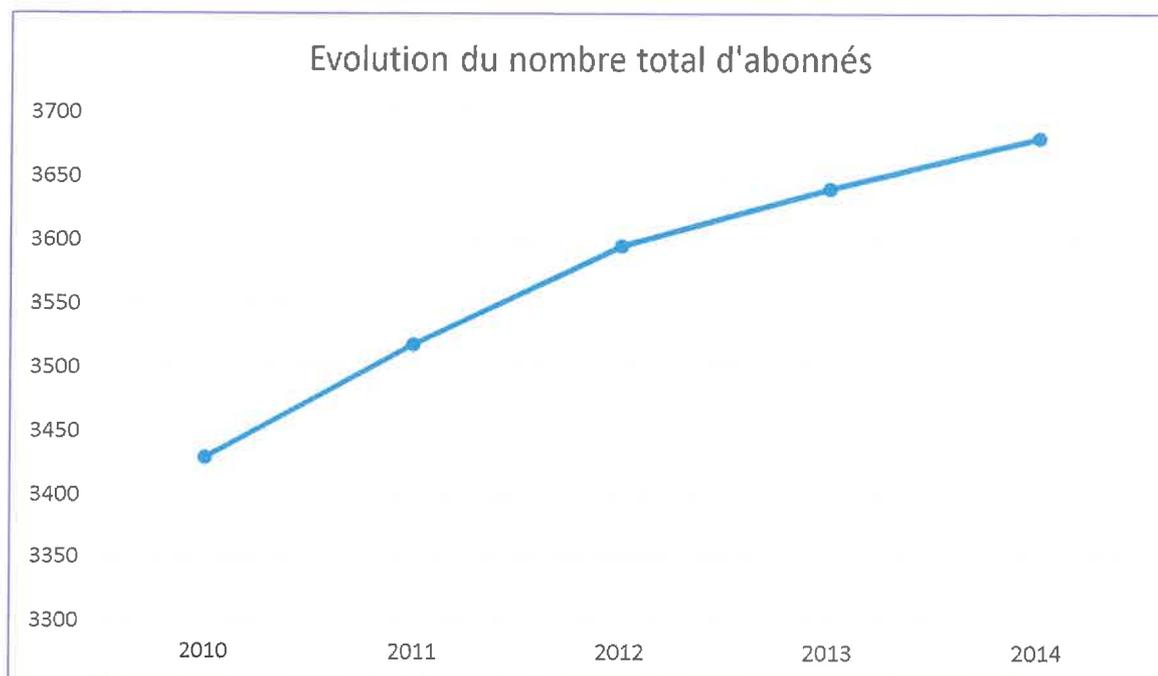
Aucun avenant n'a été passé depuis le début de ce contrat.

1.3 NOMBRE D'ABONNES

Le nombre d'abonnés et son évolution est donné dans le tableau suivant :

Nombre d'abonnés (clients)	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
BENOUVILLE	111	112	114	115	115	0,0%
BORDEAUX SAINT CLAIR	277	282	291	293	296	1,0%
CRIQUEBEUF EN CAUX	159	160	168	181	193	6,6%
EPREVILLE	415	421	420	420	424	1%
FECAMP	33	33	34	35	35	0,0%
FROBERVILLE	433	479	486	488	496	1,6%
GANZEVILLE	48	50	51	49	49	0,0%
GERVILLE	166	174	177	180	179	-0,6%
LES LOGES	540	542	546	550	549	-0,2%
MANIQUERVILLE	143	148	149	151	154	2,0%
SAINT LEONARD	596	605	653	669	682	1,9%
TOURVILLE LES IFS	238	241	238	239	239	0,0%
VATTETOT SUR MER	265	266	266	268	267	-0,4%

	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	3 428	3 517	3 595	3 640	3 680	1,1%
domestiques ou assimilés	3 412	3 502	3 581	3 632	3 672	1,1%
autres que domestiques	12	11	12	6	6	0,0%
autres services d'eau potable	4	4	2	2	2	0,0%



1.4 PRELEVEMENT DE LA RESSOURCE EN EAU

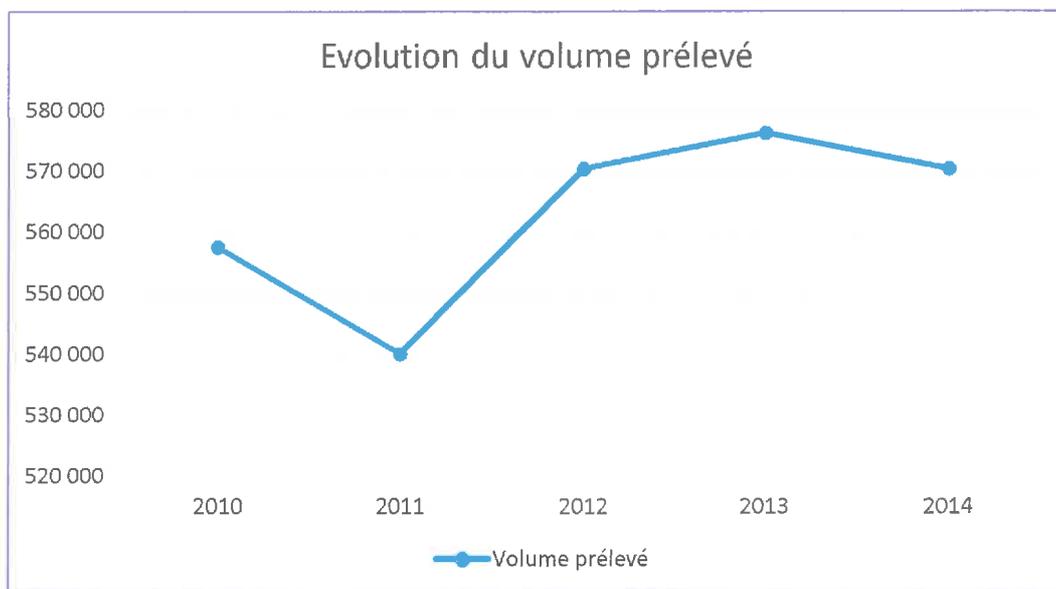
Le SIAEPA dispose de sa propre ressource. Il s'agit d'un forage situé sur la commune de Bec de Mortagne. Le captage a fait l'objet d'un arrêté d'utilité publique le 10 juin 2013 autorisant le prélèvement d'eau souterraine dans les conditions suivantes :

- ✚ Volume journalier autorisé : 3200m³/j
- ✚ Débit horaire maximum : 140m³/h

L'ouvrage est équipé de deux pompes de 120m³/h, la production moyen journalière est de 150m³/j.

Le tableau, ci-après, indique les prélèvements et leur évolution :

Volume prélevé par ressource (m ³)	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Station Bec de Mortagne	557 588	540 032	570 352	576 203	570 351	-1,0%

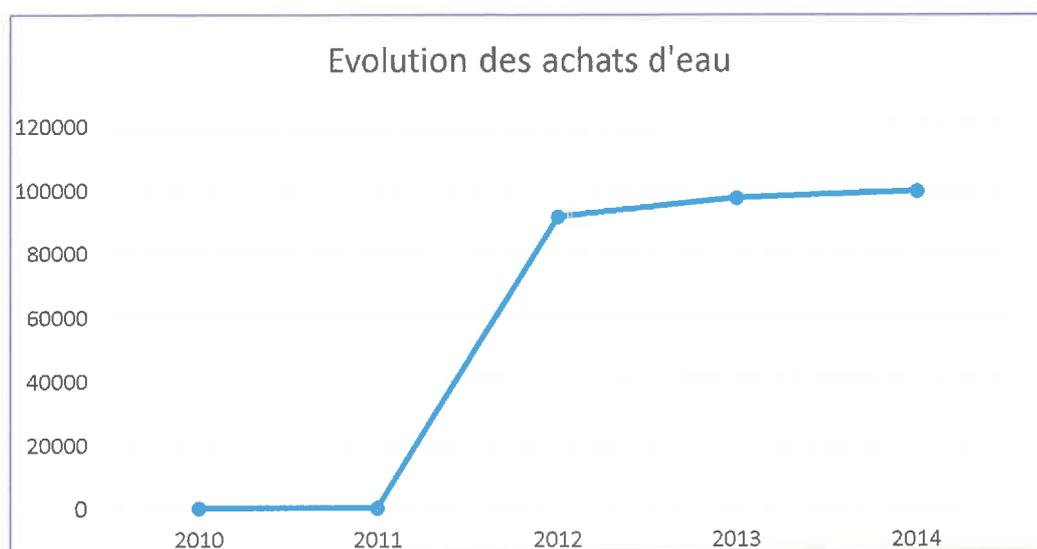


Le prélèvement a baissé de 1% en 2014 retrouvant le niveau de 2012.

1.5 ACHATS D'EAU

Le SIAEPA complète sa production par des achats en gros à la ville de Fécamp. Le tableau, ci-après, indique les achats d'eau et leur évolution :

	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m3)	433	546	91 775	97 482	99 734	2,3%



Les achats d'eau présente une augmentation de 2,3% en 2014.

1.6 LES BIENS DU SERVICE

1.6.1 Les ouvrages de production et de mise en distribution

Le tableau suivant fait un état des ouvrages exploités dans le cadre du service.

Installation de production	Capacité de production
Station Bec de Mortagne	3 200 m ³ /j
Avec une usine de traitement de la turbidité d'eau potable à Tourville les Ifs	140 m ³ /h

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur	Débit des pompes (m ³ /h)	Capacité de stockage (m ³)
Surpresseur: Bordeaux st Clair	5	25
Surpresseur: Tourville les ifs)	200	

Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m ³)
Réservoir des Hautes Falaises ZI Fécamp	1 000
Réservoir ou château d'eau: Bordeaux St Clair (enterré)	25
Réservoir ou château d'eau: Bordeaux St Clair (tour)	300
Réservoir ou château d'eau: Tourville les Ifs (réservoir)	550
Capacité totale	1 875

1.6.2 Distribution et comptage

Canalisations	2013	2014	N/N-1
Longueur totale du réseau (km)	182,4	187,5	2,8%
Longueur de distribution (km)	182,4	187,5	2,8%
<i>dont canalisations</i>	159,6	164,6	3,1%
<i>dont branchements</i>	22,8	22,9	0,5%

Le linéaire total de réseau est de 187,5km avec une évolution de 2,8% entre 2013 et 2014.

Equipements	2013	2014	N/N-1
Nombre d'appareils publics (*)	62	70	12,9%
<i>dont poteaux d'incendie</i>	40	52	30,0%
<i>dont bouches d'incendie</i>	22	18	-18,2%
Branchements			
Nombre de branchements	3 324	3 335	0,3%
Compteurs			
Nombre de compteurs	3 771	3 773	0,1%
<i>dont sur abonnements en service</i>	3 634	3 673	1,1%
<i>dont sur abonnements résiliés sans successeur</i>	137	100	-27,0%

Le nombre de branchements et de compteur évolue faiblement. La part de compteur sans abonnement régresse de 37%. Il n'y a aucun branchement plomb dur le service.

1.7 BILAN DES VOLUMES VENDUS

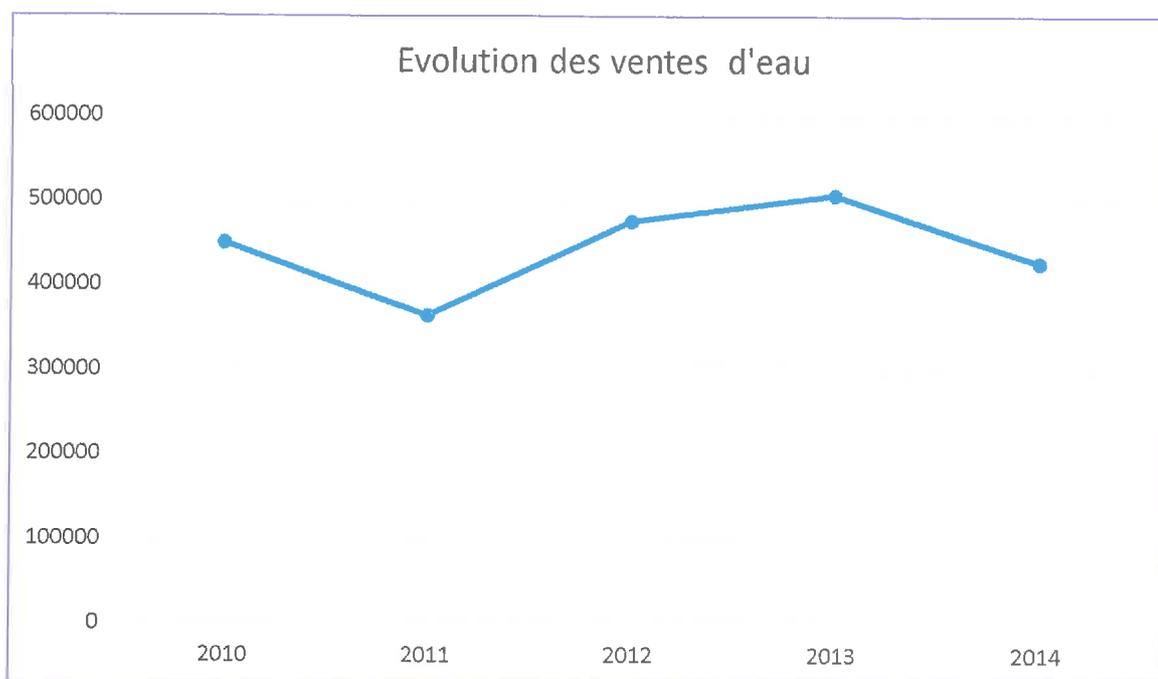
Le volume vendu est celui constaté sur les factures émises au cours de l'exercice. Il est égal au volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services d'eau potable, après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation.

Le volume vendu se décompose ainsi :

	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Volume vendu selon le décret (m3)	449107	363612	474349	505193	426090	-15,7%
Volume vendu aux abonnés du service	438 973	349 976	445 721	481 493	418 657	-13,1%
<i>domestique ou assimilé</i>	436 489	347 746	386 454	431 843	362 829	-16,0%
<i>autres que domestiques</i>	2 484	2 230	59 267	49 650	55 828	12,4%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	10 134	13 636	28 628	23 700	7 433	-68,6%

Les volumes vendus à d'autres services concernent deux collectivités :

- + Commune de GODERVILLE, 2283m3 en 2014 pour 3897m3 en 2013.
- + SIAEPA de la région de BRETTEVILLE-SAINT MACLOU, 5150m3 en 2014 pour 18903m3 en



L'année 2014 est marquée par une baisse 15,7% des ventes imputable en grande partie à la baisse des consommations domestiques qui constituent en 2014, 85% des ventes.

1.8 BILAN DES VOLUMES CONSOMMES

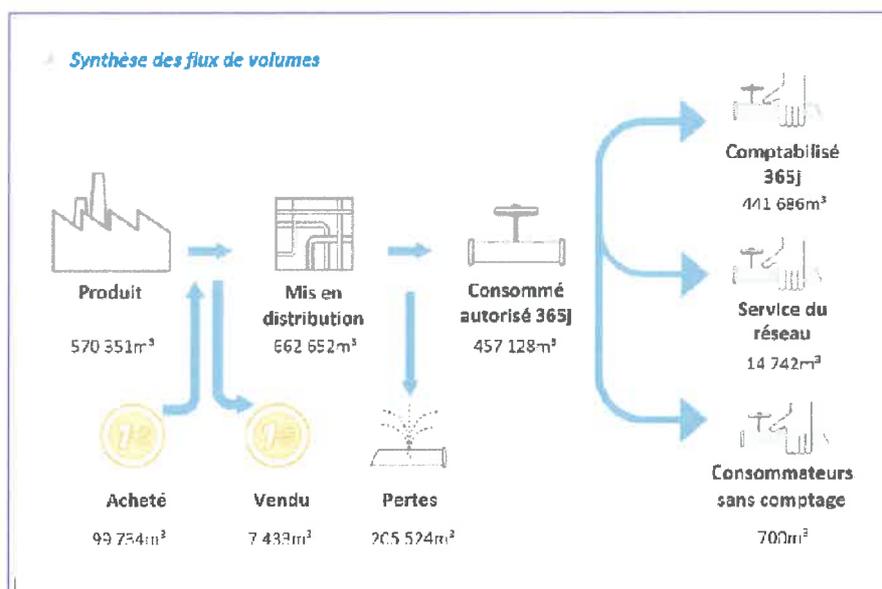
Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, ...) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs,...). Il est ramené à 365 jours par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Volume comptabilisé 365 jours (m3)	422 758	371 341	458 893	489 456	441 686	-9,8%
Volume consommateurs sans comptage (m3)			620	700	700	0,0%
Volume de service du réseau (m3)	815	1 943	1 887	1 887	14 742	681,2%
Volume consommé autorisé (m3)	439 788	351 919	447 608	492 043	457 128	-7,1%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3)	423 573	373 284	461 400	492 043	457 128	-7,1%
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels	379	344	355	365	365	0,0%

Le volume de service a fortement augmenté en 2014 du fait de la mise en service de l'usine de traitement de Tourville les Ifs

1.9 ILLUSTRATION DES FLUX

Le schéma suivant extrait du RAD2014, présente la répartition des volumes présentés dans les paragraphes précédents :



2 TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

2.1 MODALITES DE TARIFICATION

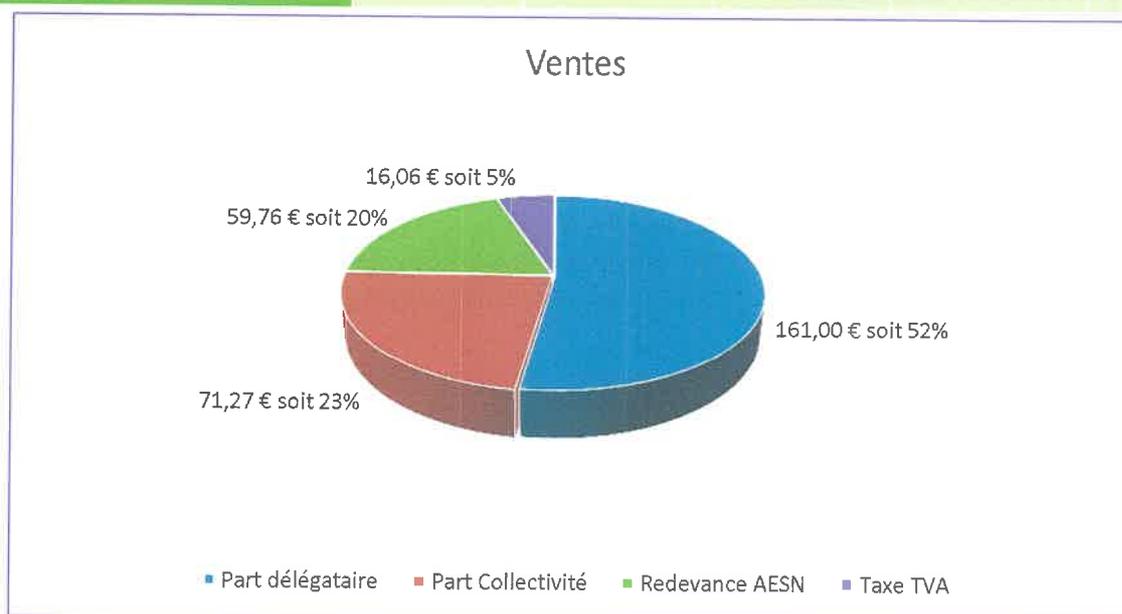
Les tarifs du service se composent de trois parties :

- ✚ La part du délégataire comprenant :
 - Une part **fixe de 42,14€HT** au 1^{er} janvier 2015 soit une augmentation de 1,2% par rapport au 1^{er} janvier 2014.
 - Une part **proportionnelle à la consommation de 0,9925€HT/m³** soit une augmentation de 1,23% par rapport au 1^{er} janvier 2014.
- ✚ la part de la collectivité comprend :
 - Une part fixe de 71,27€HT au 1^{er} janvier 2015 soit une augmentation de 0,46% par rapport au 1^{er} janvier 2014.
 - Une part **proportionnelle à la consommation de 0,3364€HT/m³** soit une augmentation de 0,52% par rapport au 1^{er} janvier 2014.
- ✚ Les taxes et les redevances
 - Le service est assujéti à la TVA au taux de 5,5%.

- Deux redevances destinées à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
 - Redevance pour la préservation de la ressource en eau fixée à **0,088€HT/m3** n'a pas subi d'évolution entre le 1er janvier 2014 et le 1^{er} janvier 2015.
 - Redevance de lutte contre la pollution fixée à **0,41€HT/m3** n'a pas subi d'évolution entre le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2015.

La tarification appliquée à un abonné type consommant 120m3 abouti à la facturation suivante :

Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix Au 01/01/2015	Montant Au 01/01/14	Montant Au 01/01/15	N/N-1
Part délégataire			159,05	161,00	1,23%
Abonnement			41,64	42,14	1,20%
Consommation	120	0,9905	117,41	118,86	1,23%
Part syndicale			70,92	71,27	0,49%
Abonnement			30,76	30,90	0,46%
Consommation	120	0,3364	40,16	40,37	0,52%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0880	10,56	10,56	0,00%
Organismes publics			48,00	49,20	2,50%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,4100	48,00	49,20	2,50%
Total € HT			288,53	292,03	1,21%
TVA 5,5%			15,87	16,06	1,20%
Total TTC			304,40	308,09	1,21%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			2,54	2,57	1,18%



Au 1^{er} janvier, le prix théorique du m3 d'eau (hors assainissement collectif et non collectif) est de 2,57 €TTC par m3 en hausse 1,18%.

2.2 LES RECETTES DU SERVICE

Les recettes du service d'eau potable sur l'année 2014 sont les suivantes :

Recettes	2013	2014	Variation
Recettes de la Collectivité			
Vente d'eau domestique	279294 €	257429 €	-7,83 %
Total des recettes de la Collectivité	279294 €	257429 €	
Recettes de l'exploitant			
Vente d'eau domestique	617795 €	564786 €	-8,58 %
Travaux attribués à titre exclusif	27430€	25518 €	-6,97%
Vents d'eau à d'autres services	12018€	3686€	
Produits accessoires et autres	22882€	30084€	
Total des recettes de l'exploitant	680125€	624074€	-8,24 %

Les données de CA 2014 du SIAEPA présentent les recettes suivantes pour la collectivité :

- ✚ 2013 : 256 549,99 Euros
- ✚ 2014 : 155 981,76 Euros

3 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

3.1 QUALITE DE L'EAU

La fréquence des analyses réglementaires et du contrôle sanitaire, ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par le décret 2001-1220 du 20 décembre 2001.

Ce suivi est réalisé par l'Agence Régionale de la Santé Haute Normandie (ARS).

Les analyses portent sur les points suivants :

- ✚ la ressource – suivi qualitatif des eaux brutes ;
- ✚ la production – suivi qualitatif de l'efficacité des étapes de traitement ;
- ✚ la distribution – suivi qualitatif durant le transport jusqu'au robinet de l'utilisateur.

Le délégataire est engagé contractuellement à assurer un autocontrôle de la qualité de l'eau produite et distribuée.

Les analyses suivantes ont été réalisées en 2014 :

	Contrôle sanitaire	Surveillance par le délégataire	Analyses supplémentaires
Microbiologique	116	214	8
Physico-chimique	1653	121	12

3.1.1 Au niveau de la ressource

Le tableau présente le nombre d'analyse :

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes
Microbiologique	2	2	4	4
Physico chimique	431	431	3	3

L'ensemble des résultats sont conformes.

3.1.2 Au niveau de la production et distribution

Le tableau présente le nombre de prélèvement

Limite de qualité	Contrôle Sanitaire		Surveillance du Délégataire		Ensemble	
	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes
Microbiologique	19	19	35	35	54	54
Physico-chimie	62	62	0	0	62	62

L'ensemble des résultats sont conformes.

3.1.3 Caractéristique de l'eau distribuée

Les données sont celles observées aux points de mise en distribution et de consommation. Les résultats sur les ressources ne sont pas pris en compte dans ce tableau. La caractérisation de l'eau résulte ici d'analyses réglementaires réalisées pour le compte de l'Agence Régionale de Santé, et des analyses d'auto-contrôle pilotées par Veolia.

Paramètre	Mini	Maxi	Nb d'analyses	Valeur du seuil et unité
Calcium	103,70	110,10	3	mg/l
Chlorures	24,70	25,60	6	250 mg/l
Fluorures	0	0	2	1500 µg/l
Magnésium	3,37	3,52	3	mg/l
Nitrates	30,90	34,90	20	50 mg/l
Pesticides totaux	0,04	0,06	2	.5 µg/l
Potassium	1,30	1,40	3	mg/l
Sodium	11	11,90	3	200 mg/l
Sulfates	11,60	12,20	6	250 mg/l
Titre Hydrotimétrique	27,30	29	6	°F

3.2 PROTECTION DE LA RESSORCE EN EAU

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est compris entre 0 et 100, avec le barème suivant :

0%	Aucune action	
20 %	Etudes environnementale et hydrogéologique en cours	
40 %	Avis de l'hydrogéologue rendu	
50 %	Dossier déposé en préfecture	
60 %	Arrêté préfectoral	X
80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)	
100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté	

Le captage exploité par le SIAEPA a fait l'objet d'un arrêté de DUP en date du 10 juin 2013. Les mesures et travaux prévus dans l'arrêté sont en cours de mise en œuvre. **La valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource est ici de 60 %.**

3.3 CONNAISSANCE PATRIMONIALE ET GESTION DES RESEAUX D'EAU POTABLE

L'arrêté du 2 décembre 2008 publié au JO du 19 décembre 2013 précise les obligations prévues dans le décret du 2 décembre 2013 (Inventaire détaillé du patrimoine) et l'arrêté du 2 mai 2007 (RPQS).

Une nouvelle grille de critères d'évaluation des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2) est définie avec un barème de 0 à 120 points.

📌 Niveau 1 :

- 0 point : absence de plan des réseaux de transport et de distribution d'eau ou plan incomplet ;
- + 10 points : existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.
- + 5 points : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.

L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants.

📌 Niveau 2

- + 10 points : existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont

renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.

- + 10 points : l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseignée. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

✚ Niveau 3 :

- + 10 points : le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux ;
- + 10 points : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution ;
- + 10 points : le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements ;
- + 10 points : un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ;
- + 10 points : un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite ;
- + 10 points : maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement... ;
- + 10 points : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans) ;
- + 5 points : existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur si pas de seuil	Valeur officielle	Valeur actuelle
ICGPR Existence d'un plan des réseaux	10	10	10
ICGPR Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5	5
ICGPR Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	13	13	13
ICGPR Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	0	0	13*1
ICGPR Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	0	10
ICGPR Inventaire pompes et équipements électromécaniques	0	0	0
ICGPR Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	0	0	0

ICGPR Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	0	0	0
ICGPR Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	0	0	0
ICGPR Localisation des autres interventions	0	0	0
ICGPR Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	0	0	0
ICGPR Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	0	0	0
Total:	38	28	51

*1 La mise à jour de l'inventaire de l'âge de conduite a été mise en œuvre avec le délégataire pour atteindre l'objectif de 80% du linéaire pour l'âge des conduites. Avec cette action la valeur de l'indice est de **51 sur 120**.

3.4 INDICE DE PERFORMANCE DU RESEAU

3.4.1 Rendement

La loi de Grenelle 2 s'inscrit dans le plan national d'adaptation au changement climatique de 2011 qui vise 20% d'économie d'eau sur les prélèvements d'ici 2020.

Pour les réseaux d'eau, l'article 161 de la loi Grenelle 2 fixe deux objectifs :

- ✚ Inciter les collectivités à mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux ;
- ✚ Engager des actions afin de limiter le taux de perte et améliorer le rendement du réseau qui représente la part du volume introduit dans le réseau effectivement consommé.

Le décret du 27 janvier 2012 (« limitation des pertes en eau sur les réseaux ») précise que sous peine d'un doublement de la redevance de prélèvement les collectivités doivent définir et mettre en œuvre un plan d'action destiné à la réduction des pertes d'eau pour les réseaux dont le taux de perte, est supérieur au seuil, dit « Grenelle 2 », défini dans le décret et variant de 65 à 85 % selon la taille et les caractéristiques des collectivités.

Le rendement Rd est calculé comme suit :

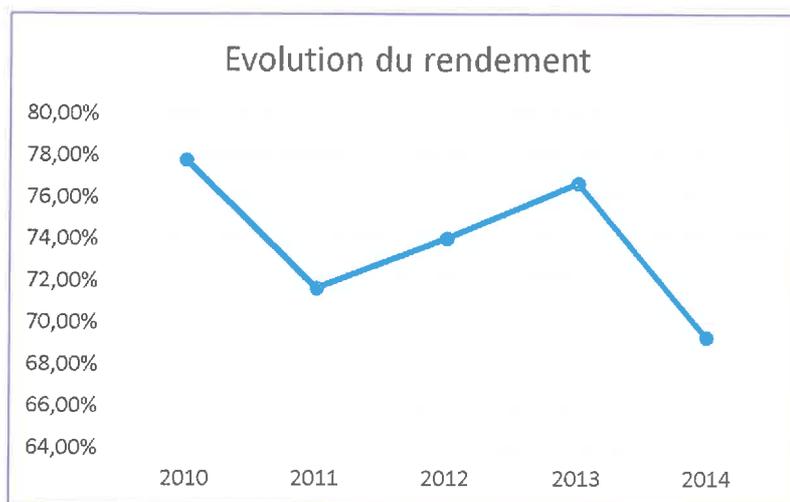
Rdt (Rendement du réseau de distribution (%)) :

$(\text{Volume consommé autorisé } 365j + \text{volume vendu à d'autres services}) / (\text{Volume produit} + \text{volume acheté à d'autres services})$

	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)	77,7 %	71,6 %	74,0 %	76,6 %	69,3 %	-9,5%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) A	423 573	373 284	461 400	492 043	457 128	-7,1%
Volume vendu à d'autres services (m3) B	10 134	13 636	28 628	23 700	7 433	-68,6%
Volume produit (m3) C	557 588	540 032	570 352	576 203	570 351	-1,0%

Volume acheté à d'autres services (m3) D	433	546	91 775	97 482	99 734	2,3%
---	-----	-----	--------	--------	--------	------

Calcul effectué selon la circulaire, n° 12/DE du 28 avril 2008.



Le rendement du réseau a subi une baisse de du rendement de 9,5%, il est de 69,3%.

Le délégataire avance dans le RAD 2014 l'explication suivante : « de nombreuses fuites, notamment sur le refoulement, dont nous préconisons le renouvellement, ont engendré une augmentation du volume de perte et ainsi une baisse du rendement de réseau ».

3.4.2 Indice linéaire de pertes

ILP (indice linéaire des pertes (m3/j/km)): (volume mis en distribution – volume consommé autorisé 365 jours) / ((longueur de canalisation de distribution)/365)

	2010	2011	2012	2013	2014
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	2,26	2,79	3,11	2,71	3,42
Volume mis en distribution (m3). A	547 887	526 942	633 499	649 985	662 652
Volume consommé autorisé 365 jours (m3). B	423 573	373 284	461 400	492 043	457 128
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	150 758	150 758	151 188	159 606	164 598

Le tableau suivant, établi par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, permet d'apprécier la qualité d'un réseau connaissant sa classe de consommation et son ILP :

	ILP (en m3/j/km)		
	Consommation rurale	Consommation intermédiaire	Consommation urbaine
Bon	< 1,5	< 3	< 7
Acceptable	1,5 à 2,5	3 à 5	7 à 10
Médiocre	2,5 à 4	5 à 8	10 à 15
Mauvais	> 4	> 8	> 15

La **classe de consommation** est déterminée à partir l'ILC (indice linéaire de consommation, (m³/j/km)) = (Volume consommé autorisé 365j + volume vendu à d'autres services) / ((Longueur de canalisation de distribution)/365).

Pour le SIAEPA, cet indice s'élève à **7,73m³/j/km** en 2014.

ILC (m ³ /j/km)	ILC < 10	10 < ILC < 30	30 < ILC
	rural	intermédiaire	urbain

L'indice linéaire de pertes du Syndicat est donc représentatif d'un réseau médiocre.

Le SIAEPA a engagé une étude diagnostic qui devrait permettre d'améliorer les performances du réseau.

3.4.3 Indice linéaire des volumes non compté

ILVNC (indice linéaire des volumes non-comptés (m³/j/km) : (volume mis en distribution – volume comptabilisé 365 jours) / ((longueur de canalisation de distribution)/365)

	2010	2011	2012	2013	2014
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	2,27	2,83	3,16	2,76	3,68
Volume mis en distribution (m ³) . A	547 887	526 942	633 499	649 985	662 652
Volume comptabilisé 365 jours (m ³).B	422 758	371 341	458 893	489 456	441 686
Longueur de canalisation de distribution (ml). L	150 758	150 758	151 188	159 606	164 598

3.4.4 Indice linéaire des consommations

ILC (indice linéaire de consommation (m³/j/km) :

(Volume consommé autorisé 365j + volume vendu à d'autres services) / ((Longueur de canalisation de distribution hors branchements)/365)

	2010	2011	2012	2013	2014
Indice linéaire des consommations	7,88	7.03	8.88	8.85	7,73
Volume consommé autorisé 365 jours (m ³) A	423 573	373 284	461 400	492 043	457 128
Volume vendu à d'autres services (m ³) B	10 134	13 636	28 628	23 700	7 433
Longueur de canalisation de distribution (ml). L	150 758	150 758	151 188	159 606	164 598

3.5 TAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

Pour l'année 2014, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,27% :

	2010	2011	2012	2013	2014
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	150 758	150 758	151 188	159 606	164 598
Longueur renouvelée totale (ml)				0	450
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	0	0		0	0

La durée de vie d'un réseau est de 60 à 70 ans. Le taux de renouvellement adapté serait de 1,5 à 1,6%.

4 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1 BRANCHEMENTS EN PLOMB

La problématique du remplacement des branchements en plomb est résolue. Il n'y a plus de branchement de ce type sur le périmètre de la collectivité.

4.2 TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS ENGAGES PAR LA COLLECTIVITE

En 2014, la collectivité a réalisé les investissements suivants :

✚ Travaux sur le réseau d'eau potable	198770,58 Euros
✚ Etude diagnostic des réseaux	76 987,54 Euros

4.3 TRAVAUX REALISESPAR LE DELEGATAIRE

Le délégataire a réalisé les travaux suivant :

- ✚ Des travaux d'entretien et d'exploitation courants des installations du service délégué conformément aux termes du contrat.
- ✚ Des travaux de réparation des installations
- ✚ Le nettoyage des réservoirs :
 - Réservoir Bordeaux St Clair (enterré)
 - Réservoir Bordeaux St Clair (sur Tour)
 - Réservoir Tourville et suppression
 - Réservoir des Hautes Falaises ZI Fécamp
 - Réservoir des Hautes Falaises ZI Fécamp

- Des recherches de fuite par corrélation acoustique réparties comme suit par communes

FECAMP	1350m
FROBERVILLE	150m
GANZEVILLE	13600m
MANIQUERVILLE	200m
TOURVILLE-LES-IFS	1550m
VATTETOT-SUR-MER	200m
YPREVILLE-BIVILLE	100m
CRIQUEBEUF EN CAUX	2000m
BENOUVILLE	200m
LES LOGES	100m
SAINT LEONARD	100m

- Des réparations de fuites réparties comme suit par type :

Nombre de fuites sur canalisations	36
Nombre de fuites par km de canalisations	0,2
Nombre de fuites sur branchement	9
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,3
Nombre de fuites sur compteur	6
Nombre de fuites sur équipement	9
Nombre de fuites réparées	60

- Le remplacement de 151 compteurs

- Des travaux sur réseaux :

- VATTETOT SUR MER Chemin de la Prunerolle : extension de réseau sur une distance de 300m en 75 PEHD avec 6 branchements pour la création d'un lotissement.
- ST LEONARD ZAC des Hautes Falaises : extension de réseau sur une distance de 190m en 63 PEHD avec 8 branchements pour la création d'un hôtel d'entreprises.
- ST LEONARD Rue des Bleuets, Coquelicots et Primevères : renouvellement de 450m de canalisation en 90PVC par du 90PEHD avec renouvellement des branchements afin de résoudre un dépassement de la limite de qualité du Chlorure de Vinyle Monomère.
- TOURVILLE LES IFS Hameau de la Roquette : abandon de 200m de canalisation en 63 PVC car elle était vétuste et engendrait des problèmes de pression liés aux fuites.
- CRIQUEBEUF EN CAUX Rte d'Yport : extension de réseau de 20m en 50PEHD avec 1 branchement pour viabilisation de terrain.

4.4 ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2014 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2013	2014
En cours de la dette au 31 décembre	.. €	.. €
Montant remboursé durant l'exercice	936,83 €	936,83 €
Dont en capital	936,83 €	936,83 €
Dont en intérêts	0,00 €	0,00 €

4.5 AMORTISSEMENT DES BIENS

Aucun amortissement n'a été inscrit ou réalisé sur l'année 2014.

4.6 PROJETS A L'ETUDE

Dans le cadre du RAD 2014, le délégataire liste les pistes d'amélioration suivantes :

- ✚ **SAINT LEONARD / EPREVILLE** : sécurisation du réseau de distribution d'eau potable.
Projet : Une alimentation de la Zone d'Activité des Hautes Falaises par le réseau surpressé de Tourville les Ifs est à l'étude.
- ✚ **BEC DE MORTAGNE** : Renouvellement canalisation de refoulement fuyarde.
Projet : Renouvellement du refoulement le plus ancien situé Route de la Vallée au Bec de Mortagne. Le diamètre du refoulement devra permettre l'alimentation de l'usine de traitement car actuellement l'usine est alimentée par les 2 refoulements en parallèles. Le second refoulement sera utilisé comme secours permettant d'alimenter l'interconnexion avec Goderville en eau traitée.
Linéaire : env. 2500m. Le tracé sera à définir pour limiter le passage en domaine privé.
- ✚ **TOURVILLE LES IFS Hameau d'Ygneauville** : renouvellement canalisation fuyarde.
Projet : Renouvellement de la canalisation située Hameau de Ygneauville. Linéaire : Env 170 ml de canalisation PEHD DN63.
- ✚ **TOURVILLE LES IFS Hameau De la Roquette** : renouvellement de canalisation fuyarde.
Projet : renouvellement de la canalisation en 63 PVC par du 63 PEHD car canalisation vétuste engendrant des fuites ne permettant plus d'assurer la pression de service minimum. Linéaire : 1000m de canalisation en 63 PEHD.

La collectivité a programmé les travaux suivants :

- ✚ Interconnexion avec la commune d'Yport : 100000€
- ✚ Interconnexion « parc d'activités des Hautes Falaise : 60000€
- ✚ Travaux de renouvellement proposé par le délégataire sur la commune de Tourville les Ifs

5 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

5.1 ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE

	2013	2014
Nombre d'abandon de créance et versements à un fond de solidarité	0	0
Montant des abandons de créance et versements à un fond de solidarité	0	0

5.2 OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Aucune opération de coopération décentralisée

6 FACTURE TYPE EAU ASSAISSEMENT COLLECTIF

	m ³	Prix au 01/01/2015	Montant au 01/01/2014	Montant au 01/01/2015	N/N-1
Production et distribution de l'eau			240,53	242,83	0,96%
Part délégataire			159,05	161,00	1,23%
Abonnement			41,64	42,14	1,20%
Consommation	120	0,9905	117,41	118,86	1,23%
Part collectivité(s)			70,92	71,27	0,49%
Abonnement			30,76	30,90	0,46%
Consommation	120	0,3364	40,16	40,37	0,52%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0880	10,56	10,56	0,00%
Collecte et dépollution des eaux usées			384,84	389,31	1,16%
Part délégataire			130,44	132,51	1,59%
Abonnement			20,18	20,50	1,59%
Consommation	120	0,9334	110,26	112,01	1,59%
Part collectivité(s)			254,40	256,80	0,94%
Consommation	120	2,1400	254,40	256,80	0,94%
Organismes publics et TVA			141,95	143,79	1,30%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,4100	48,00	49,20	2,50%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%
TVA			57,95	58,59	1,10%
TOTAL € TTC			767,32	775,93	1,12%